

DARP : ce qui se cache derrière ce nouvel acronyme

Véronique Garcia, Déléguée régionale à l'accompagnement des reconversions professionnelles

Service communication : vous avez pris les fonctions de déléguée régionale à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) de la DREETS le 1er janvier dernier pour une durée de 2 ans. Dans quel cadre s'inscrivent vos missions et en quoi consistent-elles ?

Véronique Garcia : mes fonctions s'inscrivent dans un réseau national dont la création a été souhaitée par la Ministre du Travail. En Auvergne-Rhône-Alpes, 12 délégués départementaux ont aussi été nommés pour développer le dispositif Transitions collectives (TransCo), et plus largement améliorer la connaissance et l'utilisation des outils au service des reconversions professionnelles. La raison d'être d'un DARP consiste à accompagner les acteurs locaux, les entreprises et les salariés, pour faciliter les mobilités professionnelles sur les territoires et permettre une adaptation aux mutations économiques. En ce sens, nos missions sont assez larges.

SC : comment s'articulent vos missions de déléguée régionale avec celles des délégués départementaux ?

VG : au sein de chaque département, les délégués accompagnent les entreprises qui ont des emplois fragilisés, dont les salariés souhaitent se reconvertir vers de nouveaux secteurs d'activité porteurs qui eux, ont besoin de recruter. Pour ce faire, nous disposons d'une palette d'outils, dont TransCo bien sûr, mais également le Projet de Transition Professionnelle (PTP) à l'initiative du salarié, le dispositif démissionnaire qui permet une indemnisation par Pôle emploi pour création-reprise d'entreprise ou formation de reconversion, le FNE-Formation pour des reconversions internes... Nous devons renforcer l'accompagnement des plateformes de transitions professionnelles, qui sont 17 en Auvergne-Rhône-Alpes et ont vocation à devenir un guichet unique pour les entreprises et les salariés sur leur territoire.

Il y a un travail important à conduire pour changer la culture liée à la mobilité, qui nécessite une capacité à se projeter sur de nouveaux paradigmes. Le monde du travail évolue et nous nous appuyons sur des diagnostics territoriaux pour avancer dans ces missions, aider les entreprises et les salariés à anticiper. En tant que déléguée régionale, j'anime le réseau, j'accompagne également les DARP départementaux sur le terrain, je fais émerger de nouveaux projets et je suis également en charge d'identifier les acteurs et interlocuteurs sur lesquels nous appuyer pour faire avancer nos actions. Enfin, je suis en lien avec l'administration centrale pour capitaliser les expériences et

travailler sur les indicateurs auxquels nous devons porter une attention plus particulière pour notre région.

SC : parmi les partenaires sur lesquels vous appuyez pour conduire vos missions, on imagine bien que les partenaires locaux jouent un rôle prépondérant ?

VG : oui, tout à fait, puisque la ministre du travail et l'administration centrale ont bien conscience que sur les questions de mobilité, transition ou reconversion professionnelle, la dimension territoriale est fondamentale. Du fait de notre positionnement en DREETS et DDETS, nous sommes parties prenantes d'instances sur lesquelles nous allons nous appuyer, et avons déjà construit des partenariats opérationnels avec les OPCO, les branches professionnelles, Transitions Pro, les acteurs du service public de l'emploi... Nous allons aussi développer notre stratégie en lien avec le plan de réduction des tensions de recrutement car il faut en permanence adapter les outils aux besoins des entreprises et aux spécificités des territoires.

SC : quelles aides concrètes un salarié ou un chef d'entreprise peut-il attendre de ce réseau des DARP ?

VG : un salarié ou un chef d'entreprise concerné par la question de la reconversion professionnelle n'est pas seul. L'entreprise peut être accompagnée notamment grâce à la Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH), tandis que le salarié bénéficie de l'appui du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP). Notre réseau est là pour lui proposer l'outil adapté à sa situation concrète et le mettre en lien avec le ou les partenaires qui l'accompagneront dans la concrétisation de sa démarche.

SC : le réseau que vous animez est nouveau puisque récemment créé. Comment se passe votre rôle d'animatrice auprès de vos nouveaux collègues ?

VG : j'ai grand plaisir à occuper ces fonctions, car il faut souligner que tous les nouveaux délégués départementaux prennent vraiment à cœur leur mission. Nous avons tout à construire ensemble et bénéficions de réelles marges de manœuvre pour promouvoir la mobilité et la reconversion professionnelles sur notre région. C'est un grand défi que ce nouveau réseau devra relever en deux ans, et face auquel nous sommes très enthousiastes et pleinement mobilisés.

